

Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Objectif Rendement 2019 (FCP) Code ISIN Part C : FR0011170158 - Part D : FR0011178276 Cet OPCVM est géré par Lazard Frères Gestion SAS

Objectif et politique d'investissement

- **Classification du FCP** : Obligations et autres titres de créances libellés en euro.
- **Objectif de gestion** : Le FCP Objectif Rendement 2019 a pour objectif d'obtenir une performance annualisée, nette de frais, de 3%, hors cas de défaut, sur la part C (objectif de performance) et de 2,5%, hors cas de défaut, sur la part D (objectif de performance) sur la durée de vie du fonds soit 4 ans à échéance du 31 décembre 2019.
- **Politique d'investissement** : La réalisation de cet objectif de gestion passe par une gestion du risque de taux et du risque de crédit en investissant sur des obligations de maturité 2019 et de manière limitée, jusqu'à 20% maximum de l'actif net, sur des obligations de maturité 2020, principalement européennes et des titres de créance négociables libellés en euro, à taux fixes, variables ou indexés. La stratégie principale consiste à conserver les obligations jusqu'au remboursement ce qui implique une faible rotation du portefeuille. Cependant des arbitrages sont possibles notamment en cas d'opérations sur titres ou de dégradation du crédit d'un émetteur. La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle le Fonds est géré est de 0 à 4.

Le portefeuille est composé d'obligations principalement européennes et titres de créances négociables libellés en euro, ceux-ci pouvant être de tout rang (chirographaires, subordonnées, ...) et de toute forme. Le FCP pourra investir à la fois dans de la dette privée et de la dette publique.

Les investissements portent sur des titres pouvant être :

- notés dans la catégorie « Investment Grade » ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion,
- notés dans la catégorie spéculative/High Yield par l'une des trois agences de notations S&P, Moody's et Fitch, c'est à dire notés en dessous de BBB- par Standard & Poor's, en dessous de Baa3 par Moody's, et en dessous de BBB- par Fitch ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion.
- non notés par les trois agences de notations S&P, Moody's et Fitch.

Les bornes en termes d'allocation d'actifs dans lesquelles le portefeuille pourra évoluer sont les suivantes :

- de 20% à 40% de l'actif net en titres Investment Grade ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion
- de 60% à 80% maximum de l'actif net en titres spéculatifs/High Yield ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion.
- de 0 à 10% maximum de l'actif net en titres non notés par une agence de notation.

Le portefeuille cible prévu est de 30% de l'actif net sur « la poche » Investment Grade, 65% de l'actif net « sur la poche » Speculative/ High Yield et 5% de l'actif net en obligations convertibles et/ou en titres non notés par une agence de notation.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et les procédures nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le Fonds pourra détenir à hauteur de 10% maximum de son actif net, des actions provenant de la conversion et/ou de l'échange de titres détenus en portefeuille.

Le portefeuille pourra être investi à hauteur de 10% maximum de l'actif net en obligations convertibles de type obligataire. L'exposition au risque action sera accessoire, c'est à dire qu'elle ne pourra pas excéder 10% maximum de l'actif net.

Le FCP peut utiliser des futures sur taux, des swaps de taux, des options sur taux, des dérivés de crédit, négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille au risque de taux et de crédit.

Le FCP peut investir à hauteur de 20% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Le FCP peut investir son actif à hauteur de 10% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM monétaires, monétaires court terme ou obligataires de droit français, et/ou d'OPC monétaires, monétaires court terme ou obligataires de droit français respectant les 4 critères de l'article R214-13 du Comofi, qui peuvent être gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC qui n'investissent pas eux-mêmes plus de 10% de leur actif dans d'autres OPC.

Pour les parts C, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

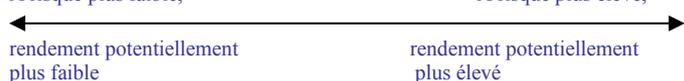
Pour les parts D, le résultat net est intégralement distribué et l'affectation des plus-values nettes réalisées est décidée chaque année par la société de gestion

- **Faculté de rachat** : Les demandes de rachats centralisées avant 11h00 chaque jour d'évaluation J de la valeur liquidative sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour d'évaluation J auprès de Caceis Bank ou de Lazard Frères Banque.
- **Durée de placement recommandée** : Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 4 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible,

A risque plus élevé,



Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP. Le risque de crédit est d'autant plus élevé que le FCP investit dans des obligations spéculatives-high yield.

Explication de l'indicateur et ses principales limites :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé. Le classement du FCP dans la catégorie 3 correspond à un profil rendement/risque de fonds obligataire.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital n'est pas garanti.

Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de votre FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

* Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 29 décembre 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

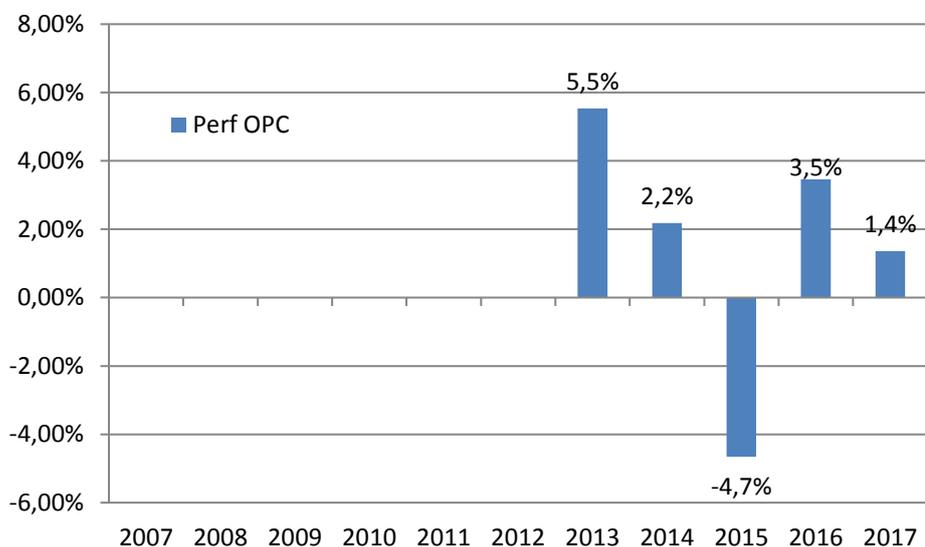
La description comprend les frais directs et indirects

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement | |
|---|--------|
| Frais d'entrée (Parts C et D) | 2% TTC |
| Frais de sortie (Parts C et D) | 4% TTC |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par le FCP sur une année | |
| Frais courants Parts C et D | 0,50%* |
| Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Performances passées



- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.
- Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCP.
- Année de création du FCP : 2012
- Devise : Euro
- La part C sera choisie pour le calcul des performances

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : Lazard Frères Banque.
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP** : Le prospectus du FCP, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de **Lazard Frères Gestion SAS** – 25, rue de Courcelles – 75008 Paris.
- **Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est communiquée quotidiennement sur internet : www.lazardfreresgestion.fr et par affichage dans les locaux de **Lazard Frères Gestion SAS**.
- **Fiscalité** : selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La responsabilité de **Lazard Frères Gestion SAS** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Ce FCP est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. **Lazard Frères Gestion SAS** est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **13 février 2018**.
- La politique de rémunération est disponible sur le site internet de Lazard Frères Gestion www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de Lazard Frères Gestion.